Image not found or type unknown

La géopolitique des frontières nouvelles (murs et clôtures...)

publié le **13/02/2016**, vu **15858 fois**, Auteur : Miloud RGUIG

L'étude du «blindage» des frontières permet d'établir la thèse d'un véritable retour du mur en relations internationales, dans un cadre qui conduit nombre de pays à se replier sur leur territoire (donc à s'emmurer), mais aussi à emmurer l'Autre à l'extérieur.

Après la chute du mur de Berlin en 1989, et le discours sur la fin des frontières, des spécialistes nombreux ont cru à la métamorphose du monde[1]. Ainsi, le monde s'ouvrait sur une ère d'interrelations et d'échanges que l'on appelait « globalisation ». Cependant, l'attaque contre les tours du World Trade Center à New York en 2001 signe le passage à une période où la sécurité devient le credo majeur. De ce fait, de multiples murs ont fleuri dans un monde qu'on dit de plus en plus « globalisé ». Ces édifices sont alors (ré)apparus comme un instrument central de la protection de la souveraineté étatique dans un changement paradigmatique qui a notamment influencé la géographie politique[2] et les relations internationales[3].

De façon plus frappante encore, des murs ne font que se renforcer sous l'effet paradoxal de l'ouverture suscitée par la mondialisation. Les tensions multiples qui parcourent les Etats alors ouverts sur le monde, vont se révéler dans la construction de ces nouveaux obstacles, symbole paroxysmique d'une réelle crispation. Quel est leur objectif ? À quoi sert aujourd'hui la matérialisation de cette ligne arbitraire qu'est une frontière, définissant la limite d'une puissance et du champ de compétence d'un pouvoir ? On peut fournir à ces interrogations une première réponse primaire qui s'avère rapidement anémique : La prolifération de ces murs semble pour beaucoup être une réponse, suffisamment adaptée ou non, aux maux engendrés par la mondialisation comme l'immigration illégale, le banditisme et le terrorisme.

On s'intéressera ici aux murs et aux barbelés situés sur les frontières politiques, mais aussi à tous les dispositifs sécuritaires liés à l'érection de ces nouvelles barrières qui représentent un enjeu frontalier spécifique. A ce propos, il n'existe que très peu d'études scientifiques des murs comme phénomène global. Les murs sont donc les mal-aimés des relations internationales, bien souvent cantonnés par les géographes à leur seule dimension limologique[4]. Pourtant, l'étude du « blindage » des frontières permet d'établir la thèse d'un véritable retour du mur en relations internationales, dans un cadre qui conduit nombre de pays à se replier sur leur territoire (donc à s'emmurer), mais aussi à emmurer l'Autre à l'extérieur.

I. La multiplication de verrouillage contemporain des territoires

Les frontières ont été déclarées caduques au moment même où certains pensaient l'histoire arrivée à son terme. Très vite pourtant, la réalité semble avoir contredit ces pronostics formulés lors de la chute du mur de Berlin et du premier emballement de la mondialisation que nous avons connu au début des années 1990. Il s'agit de différentes formes de séparation représentant ainsi une réalité empirique en pleine évolution. Pour prendre la mesure de ce singulier contraste entre le mouvement d'ouverture aux flux et celui de fermeture des frontières, il est nécessaire au

préalable de définir le mur frontalier contemporain, un ouvrage que le champ d'étude a ignoré en consacrant l'avènement d'un monde ouvert et globalisé.

A - De la signification du mur frontalier

Un des traits caractéristiques des murs édifiés au lendemain de la guerre froide est leur polymorphisme. Leur appellation « varie selon les points de vue, les positions politiques, les idéologies ou l'imaginaire : muraille, obstacle, mur, clôture, barrière, barrage, frontière... d'empêchement, de sécurité, de séparation, d'apartheid, contre la terreur »[5]. On recourra ici au terme de « mur » pour qualifier les barrières/clôtures/murs frontaliers dont les fondations sont « fixes et maçonnées »[6]. Toutefois, il est possible de recommander quatre catégories de fermetures interétatiques, classées de la moins apparente à la plus militarisée.

La première catégorie est nommée la marche. Elle définit une frontières dénuées de points de franchissement en raison d'un obstacle naturel, mais surtout d'une volonté politique de ne pas relier les territoires adjacents entre deux Etats contigus (Ex : Panama/Colombie ; Papouasie/Indonésie).

La deuxième est appelée la clôture. Elle est essentiellement dotée de grillages, de fils de fer barbelés ou électrifiés (ex : Botswana/Zimbabwe).

le troisième type est représenté par le mur. Cette construction prend la forme d'une structure maçonnée, parfois cernées de routes d'enceinte et de chemins de garde, ourlées de câbles reliés à des capteurs de bruits et de mouvements, parsemées de chevaux de frise ou, encore, ponctuées par des postes de surveillance, des champs de mines, des caméras infrarouges, des dispositifs d'éclairage, des mesures biométriques, des senseurs. Ce type de séparation est caractérisé par une réelle discontinuité des installations employées pour séparer dans leur globalité de manière durable et efficace les espaces.

Le quatrième type est formé par le front. Les lignes de front sont souvent des lignes de cessez-le-feu, autant de frontières « provisoires » mais fonctionnant comme tel de facto. Les revendications territoriales ou la volonté hégémonique d'un des deux acteurs, empêchent la résolution du conflit et pérennise l'édifice (ex : Corée du Nord/Sud).

La notion de mur frontalier n'est pas forcément synonyme de frontière (d'abord parce que son dessin ne suit pas toujours la ligne frontalière) et, de la même manière, la frontière n'est pas nécessairement une ligne hermétique, puisqu'elle est un point de contact, une interface, une zone : son tracé est en principe bilatéral, régi par conventions, établi par les États frontaliers, tandis que celui d'un mur est -à de rares exceptions près[7]- unilatéral et exclusif. De ces monologues[8], il en existe suffisamment désormais pour que l'on se pose la question du retour du mur dans les relations internationales, alors même que les théoriciens avaient grandement prononcé l'oraison funèbre de la frontière elle-même.

B- La barriérisation des frontières : révélateur de la transformation du système international

De l'affaiblissement du rôle de la frontière à leur désuétude[9], voire à leur dématérialisation annoncée par la mondialisation[10], la littérature témoigne d'un manque d'outils théoriques nécessaires afin de comprendre l'ampleur de ce phénomène[11]. Bien que la géopolitique puisse être considérée comme la discipline par excellence pour comprendre les enjeux frontaliers en général, à l'inverse, les théoriciens des Relations Internationales tardent à offrir des explications au phénomène de blindage des frontières au 21ème siècle[12].

Selon la perspective réaliste, le blindage des frontières s'expliquerait par la décision d'un État

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

d'implanter des dispositifs pour délimiter et protéger sa souveraineté contre les menaces extérieures[13]. La frontière blindée remplit donc le rôle de dispositif dissuasif, une partie intégrante des fonctions régaliennes de l'État, pour répondre à l'instabilité générée par le système international et à la crainte des autres acteurs de même nature[14]. Ainsi, le possible retour du mur ne pouvait être envisagé que comme une solution optimale pour faire face aux nouveaux dilemmes de sécurité[15], liés d'ailleurs aux affres de la mondialisation[16]. Par contre, la lecture des néoréalistes, y compris dans sa déclinaison idéaliste[17], en affirmant l'avènement d'une interdépendance nécessaire[18], a vu que les effets de l'instabilité causée par le système international unipolaire constituent une piste d'explication, les murs frontaliers constituent un vestige du passé et la manifestation désuète de l'institution étatique[19] : le mur ne pouvait donc en soi constituer un objet d'étude. A propos de l'approche constructiviste, elle a été l'une des premières à permettre d'explorer une autre dimension du mur frontalier, notamment en termes de « sécuritisation »[20]. C'est ce que fait Peter Andreas en posant les jalons de la dialectique entre déterritorialisation de l'État et retour des frontières, le mur se révélant dès lors un moyen de répondre à un enjeu classique (la pression migratoire) devenu question de sécurité (menace migratoire). Par la récurrence de sa mise en œuvre, le mur devient une réponse normée à la perception d'une dangerosité définie par les acteurs et s'inscrit dans un processus collectif (impliquant les États prescripteurs) de sécurisation du territoire étatique, ce qui permet non plus d'expliquer mais bien de comprendre le mur, défini alors -et enfin- comme phénomène[21]. Les discours sur la disparition et la porosité de la frontière ont, en ce sens, eu un effet performatif, celui de façonner des pratiques autour du blindage de la frontière[22].

Les écoles post-positivistes ont poussé plus loin la réflexion sur le mur dont elles ont fait leur objet d'étude. Les récits du mur ne sont pour certains que la transformation de pratiques d'exclusion récurrentes en mesures de sécurité dans la lutte globale contre le terrorisme[23]. La redéfinition de l'ennemi non plus au travers de la seule violence, mais également comme adversaire de la modernité, global, interconnecté et non contraint par la géographie[24], ainsi que la proximité de la menace fondent le glissement du discours[25]. Les barrières physiques ne sont alors que les symboles d'une politique coercitive[26] et elles se doublent de murs de papier[27]. Ainsi, l'essentiel de l'analyse sur les murs frontaliers a été cantonné aux écoles post-positivistes, seules à avoir fait de la frontière et du mur le cœur de leurs travaux. Toutefois, s'appuyant essentiellement sur un narratif ouest-européen, cette approche a conduit à ignorer la centralité des frontières[28] dans « un monde [...] hiérarchique et fondé sur un ordonnancement rigide »[29]. Or, même si le phénomène du mur frontalier est constant à travers l'Histoire, particulièrement durant la deuxième partie du 20ème siècle, la fin de la guerre froide a malgré tout consacré la fin d'une ère, la décote de la frontière -et du mur- comme institution politique : la croyance que les frontières s'effaçaient s'est traduite en politiques publiques et en discours politiques. Pourtant, et en particulier depuis les événements du 11 septembre 2001, l'idée même de « frontière fermée » ne disparaît pas du paysage géopolitique[30]. Plus encore, « de nouvelles stratégies de fermeture » se développent, dans lesquelles les frontières « traversent plutôt un processus de remplacement et de transformation »[31]. C'est ce qui vient amorcer la thèse du retour du mur en relations internationales.

II – L'explication de l'expansion des murs en droit international

dans notre univers de mobilité généralisée, l'érection de murs de séparation est devenue une pratique fréquent. Ils veulent répondre à la déterritorialisation, à la fragmentation, engendrées par la mondialisation, et à l'émergence de menaces nouvelles. Ces murs physiques peuvent revêtir des aspects virtuels, à l'aide des nouvelles technologies. Mais leur efficacité est toujours limitée à l'immédiat : elle est une réponse de court terme à des problèmes de long terme. Les murs isolent les problèmes mais ne les résolvent pas. Partant du constat que le processus d'emmurement est un phénomène constant dans les années récentes, les auteurs ont voulu vérifier empiriquement le

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

retour du mur frontalier sur la scène internationale.

A- Des nouvelles menaces, des nouveaux murs

La « zone frontière » est devenue un espace vulnérable dominé par l'incertitude, les coalitions fluctuantes, les actions de reconnaissance[32]. Dans cet espace incertain, les menaces - et l'anticipation des menaces - sont de nature asymétrique : le danger n'est plus seulement conventionnel et peut venir d'éléments difficilement identifiables (mafias, trafiquants, clans incontrôlés, terroristes, etc.). Un Etat peut juger insuffisant le contrôle conventionnel de son territoire par ses forces armées et de police, et choisir de renforcer le contrôle de son accès en blindant ses frontières pour prévenir des intrusions malveillantes. Le blindage contemporain de la limite territorialisée est une réponse asymétrique à la perception d'un péril asymétrique. C'est dans ce sens que nombre d'États ont éprouvé le besoin de se préserver d'un voisin ou de l'étranger en érigeant un mur. En 2003, le Botswana a établi une barrière électrique de 500 kilomètres le long de sa frontière avec le Zimbabwe, en utilisant des arguments sanitaires, réfutés par le régime d'Hararé. La barrière entre le Zimbabwe et l'Afrique du Sud (ainsi que le Mozambique) érigée le long du parc Kruger est toujours partiellement là, malgré le traité du 9 décembre 2002 qui en prévoyait la destruction. À partir de 2005, le sultanat de Brunei a construit une barrière de sécurité le long de sa frontière avec le district du Limbang en Malaisie orientale (en arguant de questions de contrebande et d'immigration). La Chine, qui a déjà mis en place des barrières infranationales (avec la province de Guangdong et les régions de Hong Kong et de Macao), érige depuis octobre 2006 avec la Corée du Nord une barrière de sécurité faite de piliers de béton et de barbelés. En Asie du Sud-est, c'est pour des raisons en réalité sécuritaires (empêcher l'infiltration de groupes islamistes) qu'en 2001 la Thaïlande et la Malaisie se sont entendues pour mettre en place un mur de béton le long de leur frontière, pour enrayer les trafics en tout genre. Pour des raisons similaires, l'Ouzbékistan, à la suite d'un différend territorial, a élevé une barrière barbelée le long de sa frontière avec le Kirghizstan voisin et a annoncé en 2009 (à la suite d'attaques du Djihad islamique contre les forces ouzbèkes) la construction, dans la vallée de Fergana, d'un mur de sept mètres de haut. Dans le Golfe, les Émirats arabes unis sont en train de construire une barrière de sécurité le long de leur frontière avec le territoire d'Oman, tandis que le mur bâti à l'issue de la première guerre du Golfe de 1991 par l'émirat koweïti pour éviter que l'Irak ne soit tenté de l'envahir de nouveau est doublé d'une seconde barrière à compter de 2004. De son côté, depuis 2006, l'Arabie saoudite a amorcé la construction d'une côlture de sécurité le long de ses frontières avec l'Irak, et elle a entrepris en 2004, puis accéléré en 2009, la construction d'une fortification similaire le long de sa frontière avec le Yémen. Après avoir entamé en 2007 l'érection d'un mur de trois mètres de haut le long de ses frontières avec le Pakistan (officiellement pour des raisons de contrebande, officieusement pour des motifs sécuritaires), deux ans plus tard l'Iran a annoncé sa volonté d'ériger un mur de béton le long de sa frontière afghane, un édifice similaire est prévu avec la Turquie.

D'autres barrières à vocation militaire et sécuritaire ont été édifiées. Au Moyen-Orient, en décembre 2005, Israël a suggéré à l'Égypte de rétablir l'ancienne clôture qui les séparait dans le désert du Sinaï. Aussi, en 2009, l'Égypte a entrepris l'élévation d'un mur de métal souterrain de 18 mètres de profond et sur 11 kilomètres le long de la bande de Gaza pour bloquer les tunnels qui traversent illégalement la frontière. En mars 2010, les israéliens ont déclaré la construction d'un mur discontinu (barrière technologique, radars ou simples panneaux signalant la frontière dans les zones les moins accessibles) sur 240 kilomètres de frontière avec l'Égypte. En Cisjordanie, Israël continue de prolonger le mur, de part et d'autre de la fameuse « ligne verte » de 1967. Enfin, en janvier 2012, le gouvernement israélien a annoncé la construction des nouvelles barrières le long des frontières jordanienne[33] et libanaise[34].

L'Inde Construit trois barrières de sécurité, la première au Cachemire pour s'isoler du Pakistan, la

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

deuxième autour du Bangladesh pour limiter la contrebande, l'immigration et l'éventualité terroriste et la troisième le long de sa frontière avec la Chine[35]. Depuis 1908, L'Espagne a également édifié une barrière dans le territoire neutre de Gibraltar (pour isoler cette portion britannique du reste du territoire espagnol). D'autre part, le Maroc, qui a construit graduellement depuis 1981 un mur de sable (Berm) dans le Sahara pour isoler les guérilleros du front Polisario, voit son territoire sillonné par deux barrières érigées d'abord en 1998 et triplées après 2005 autour des enclaves espagnoles de Melilla et de Ceuta pour enrayer l'hémorragie migratoire[36], et dernièrement, un barrière vient de s'installer aussi avec l'Algérie. Les États-Unis poursuivent la construction de la barrière de 930 kilomètres qui les sépare déjà du Mexique, même si l'administration Obama a décidé de suspendre, en mars 2010, le programme de « frontière virtuelle »[37], trop onéreux. Cet inventaire de murs est poursuivi de l'annonce en 2011 par la Grèce, puis par la Bulgarie, de la réalisation à terme d'un mur de sécurité le long de leurs frontières avec la Turquie, pour enrayer les flux d'immigrants illégaux et pour des raisons sanitaires [38].

Dans un monde en quête de sécurité, la mondialisation n'a pas mené à l'éradication des frontières mais bien à la recomposition des territoires. Ainsi, « le village planétaire en quête des remparts s'invente toujours de nouvelles frontières »[39] tout au long desquelles les murs se sont érigés en « véritables lignes de faille de la globalisation »[40]. Dans un univers marqué par la prééminence du risque et la course à l'assurabilité, les États ont développé un réflexe de repli et construisent autour de cet instinct sécuritaire un discours de légitimation du blindage de leurs frontières.

B- Un réflexe sécuritaire simple face à l'urgence

Suite aux récents bouleversements qui ont touché tous les pans de la vie des individus, et dans un monde dont le mouvement s'accélère, les opinions souhaitent d'abord des réponses rapides, face à des menaces réputées insaisissables. La construction d'un mur se fait donc toujours avec l'accord plus ou moins tacite de l'opinion publique du pays concerné. Car, dans un monde où l'individu veut s'assurer d'éliminer le risque[41], « le mur, ses multiples usages (protection, pacification, séparation, voire ségrégation) et les dispositifs de territorialisation sécuritaire »[42] matérialisent autant de possibilités susceptibles de lui permettre de répondre à cet exigence. par conséquent, les murs constituent une manifestation identitaire forte, une pratique au service de la souveraineté étatique[43], une « frontière fortifiée »[44], un technique de distinction, manière de « sur-frontière »[45] ou de « méta-barrière »[46]. Il exprime la souveraineté régalienne de l'État : tandis que la frontière est « une zone de contact et d'influence »[47], tandis que le tracé d'une frontière est, par définition, un acte bilatéral, l'érection du mur vient figer une ligne de démarcation [48]. Il représente la construction de « dispositifs d'appropriation et de souveraineté à travers une distanciation d'ordre matériel » mais aussi idéel. La barrière est un sujet politique et social bâti par le biais des discours de ses bâtisseurs et de ses riverains. par conséquent, il représente un ensemble de thèse, d'institutions, d'aménagements, de normes juridiques reliés entre eux dans une fonction stratégique centrale qui rend les pratiques de blindage des frontières légitimes.

Dans un temps limité, ces « quadrillages » semblent utiles. Au Sahara marocain, le mur de défense a obligé les milices du Front Polisario à renoncer à leurs opérations militaires d'exaction sur les grandes villes. La mise en œuvre d'une clôture électrifiée sur la frontière séparant le Jammu-et-Cachemire et l'Azad Cachemire a assisté les autorités indiennes à bloquer les infiltrations d'éléments djihadistes venus du Pakistan. En surhaussant et en fortifiant la barrière à Melilla et à Ceuta, les autorités espagnoles ont pratiquement arrêté l'émigration subsaharienne vers ces enclaves, et protégé pour un temps l'équilibre démographique de ces deux villes, enserrées dans un territoire très limité, face à la mer. Et si de nombreux migrants arrivent encore à traverser la frontière américano-mexicaine, c'est simplement parce que le mur n'y est pas encore continu. Dans le cas des conflits gelés, la barrière peut aussi représenter une sorte de mesure de

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

prudence, voire d'apaisement des tensions, un moyen d'éviter la reprise du conflit, et de faciliter la reprise de lentes et laborieuses négociations. A ce propos, il apparait que ces blocages qui entraînent de multiples restrictions, cet enfermement, ne sont plus viables sur le long terme.

La scène frontalière étant spectaculaire, la construction d'une barrière est aussi l'occasion pour l'Etat de mettre en scène sa puissance et son autorité à sa périphérie. C'est dans ce sens qu'au lieu de régler le problème d'origine, on le contourne, on le renferme par l'édification d'un barrière. La clôture d'une frontière est une stratégie du pouvoir étatique qui a pour objectif caché de prouver à sa population qu'il est capable de répondre à ses exigences. « La clôture est d'abord un message politique à usage interne »[49]. En mettant en scène de manière spectaculaire sa capacité d'action et sa souveraineté, l'Etat montre qu'il prend en compte les problèmes de société, tels que l'immigration clandestine et les menaces sécuritaires, et les peurs sociales des individus, et qu'il met pour cela en œuvre des politiques de grande envergure. A propos de la barrière entre les Etats-Unis et le Mexique, « dans le cas du contrôle de l'immigration, les mesures prises pour endiguer le passage des clandestins le long des parties les plus visibles de la frontière ont permis d'effacer les images de chaos politiquement embarrassantes et de les remplacer par des images d'ordre réconfortantes »[50].

C- Les barrières frontalières : la légitimation des pratiques de blindages

Il y a des enjeux de pouvoir dans la quête d'imposer de telles pratiques de contrôle d'un territoire, des pratiques de blindage : en effet, Les fonctions des murs évoluent, mais tendent, dans la période récente, à s'articuler autour de trois secteurs sécuritaires centraux[51] assortis des discours légitimant leur érection. Sur les murs dressés aujourd'hui, sept ont été réalisés dans l'objectif principal de figer une frontière de fait et de maintenir une paix fragile (entre les deux Corées, à Chypre, au Sahara occidental, entre le Koweït et l'Irak, entre l'Ouzbékistan et le Kirghizstan, et la « ligne bleue » entre Israël et le Liban). Dans ce sens, « les murs marquent les antagonismes qui n'arrivent pas à se résoudre »[52]. Ils consacrent la fin du conflit mais aussi la fin du dialogue[53] : c'est un moyen de sécuriser une zone contestée.

face au danger qui pèse sur les sociétés contemporains, à savoir le terrorisme et l'immigration illégale, les autres murs accomplirent des taches différentes : leurs objectif est de sanctuariser un territoire[54] et de tenir l'Autre hors de cet espace redéfini[55].

Par conséquent, c'est l'immigration illégale (par exemple avec les barrières de Ceuta et Melilla, sur la frontière mexico-américaine, entre le Turkménistan et l'Ouzbékistan, l'Ouzbékistan et l'Afghanistan, entre la Chine et la Corée du Nord, entre les Émirats arabes unis et Oman, entre Brunei et la Malaisie), dans la plupart des cas relève en corollaire de la lutte contre la contrebande ou encore de la lutte contre le terrorisme (comme dans le cas d'Israël, entre Brunei et la Malaisie, entre la Thaïlande et la Malaisie, ou encore entre l'Arabie saoudite et le Yémen), qui tient lieu de justification. néanmoins certaines cas de figures sont moins tranchés : ainsi, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre le trafic (contrebande, narcotrafic, trafic d'êtres humains) aident quelques fois, selon les périodes, à justifier un même ouvrage comme dans le cas du mur entre le Mexique et les États-Unis[56]. Le pragmatisme étatique s'expriment bien souvent par la légitimation des pratiques de « barriérisation »[57], en particulier lorsqu'il alterne au gré du temps entre plusieurs motivations. Le changement quantitatif notable à compter de 2001 constitue également une césure qualitative : si, d'un côté, les attentats du 11 septembre 2001 paraissent avoir validé le retour du mur comme objet et instrument politique, d'autre côté, et depuis la même date, les pratiques de barriérisation[58] ont été mises en œuvre (ou accrues) par des grands Etats comme les États-Unis, Israël, l'Espagne ou l'Inde pour « manifester leurs capacités à reprendre le contrôle de la scène frontalière »[59]. depuis 2001, l'essor des murs commence à s'accentuer et augmenter de façon spectaculaire. depuis, les événements du 11 septembre ont constitués l'appui

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

et la base de la légitimation de sécurisation des frontières.

Néanmoins, cette sanctuarisation est bien souvent relative[60]. D'une part, au contraire de la frontière, « le mur est une réponse unilatérale et asymétrique à la perception d'un danger lui aussi asymétrique »[61], illustration des rapports sociaux « où les rapports de domination délimitent les pratiques sociales de l'espace »[62]. De l'autre, pour sophistiqués qu'ils puissent paraître (et il suffit pour cela d'évoquer la Grande Muraille de Chine, les lignes Maginot et Siegfried, le mur entre le Mexique et les États-Unis ou encore les clôtures de Ceuta et Melilla), l'étanchéité des murs demeure hypothétique[63]. Par conséquent :

[...] les perspectives de contrôle et de surveillance ne réussissent aucunement à ériger des barrières, des fortifications, elles ne mettent en œuvre que des « postes », des « centres » de contrôle qui sont séparés et éloignés, et qui doivent leur efficacité à des logiques symboliques (dissuader, convaincre de rester, etc.) souvent mises à mal face aux logiques lourdes des méga-cités, des logiques du travail à l'échelle mondiale et des inégalités[64].

Les barrières s'achèvent donc par impulser une logique de transgression[65] et par laisser paraitre une vrai vulnérabilité souterraine. Ainsi, les bénéfices de sécurité effectués par l'édification des barrières peuvent être invalidés à terme[66]. Dans ces conditions, dans quels buts les États continuent-ils à construire des murs frontaliers et à élaborer les discours qui les justifient ? Parce que dans les faits les murs sont inventés de même pour sécuriser et rassurer[67], du fait qu'ils témoignent que les gouvernants agissent : ils constituent les composantes d'« une vaste opération de relations publiques »[68]. Notamment après les attentats de 11 septembre, ils ont une vocation « cosmétique, photogénique et à vrai dire politique »[69]. Et, dans le cadre de cette vision, ils montent la prééminence de la politique intérieure (effet de mise en scène) sur la politique extérieure (nécessité diplomatique), la connotation qu'incarne la frontière sécurisée étant plus indispensable que ses implications dissuasives.

Conclusion

L'établissement d'une clôture frontalière est un acte politique qui exige beaucoup de temps et travail et qui requiert des efforts politiques et économiques colossaux. Pourtant, les Clôtures frontalières sont très controversées. D'un côté, leur utilité, loin d'être prouvée, est à revoir, les barrières réorientent les flux problématiques, à défaut de résoudre leurs origines complexes. D'autre côté, les implications d'un tel édifice sont très nombreuses, l'investissement est fait sur le long terme et engage des sommes très importantes. La barriérisation des frontières en définitive contribue au déclenchement de nombreux problèmes connexes, tels que l'intensification des violences dans les régions frontaliers. Pourtant, les projets de construction de barrières frontalières se multiplient. Cela peut s'expliquer par les bénéfices politiques que rapportent ces mises en scène spectaculaires de la prise en compte des peurs sociales de la population par les gouvernements constructeurs. Au-delà d'un rôle purement pratique, la construction d'une barrière frontalière est un acte politique très important, un message très fort, son existence théorique étant au moins aussi importante que sa fonction d'obstacle physique dans des démocraties de plus en plus emmurées.

Le mur frontière est avant tout une question d'identité : il est un construit de l'État pour se dissocier de l'Autre, dont l'identité est centrale au langage (politique, médiatique, artistique) qu'on lui applique, à sa définition, au contexte de sa construction et qui, à défaut de se retrouver dans un mur réel, peut se traduire dans une muraille virtuelle, voire un mur mental. Ainsi, le mur, phénomène normatif, est une construction sociale, qui s'inscrit bien souvent dans un contexte identitaire paradoxal. Le système westphalien est en état avancé de transformation. L'ordre politique qui semble lui succéder est caractérisé par une extrême fragmentation. Souffrant d'une forme de "dénationalisation", l'Etat est toujours plus contesté dans son rôle politique agrégatif des

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

individus et des territoires.

[1] PAASI Anssi, 2009, « Bounded Spaces in a “Borderless World”. Border Studies, Power and the Anatomy of Territory », *Journal of Power*, vol. 2, n° 2, p. 216.

[2] NEWMAN David, 2006, « The Lines that Continue to Separate Us. Borders in our Borderless World », *Progress in Human Geography*, 30 : 1-19.

[3] KRASNER Stephen D., 2001, « Sovereignty », *Foreign Policy,* 122, janvier-février, p. 20.

[4] FOUCHER Michel, 2007, *L’obsession des frontières*, Paris, Librairie académique Perrin ; NEWMAN David et Anssi PAASI, 1998, « Fences and Neighbours in the Postmodern World. Boundary Narratives in Political Geography », *Progress in Human Geography*, vol. 22, n° 2, pp. 186-207.

[5] SIVAN Eyal, 2006, « À propos du mur en Israël », dans M. FOUCHER et H. DORION, *Frontières. Images de vies entre les lignes*, Paris, Glénat et Muséum, p. 98.

[6] GHESLIN Albane, 2009, « Sémantique, sémiotique et matérialité des Murs », *Les murs et le droit international,* Paris, colloque CERDIN, 15 et 16 janvier.

[7] SAJJAD Ali Syed, 2006, « Fencing the Porous Bangladesh Border », *Worldpress.org,* 14 décembre. SANGUIN André-Louis, 2007, « Les nouvelles perspectives frontalières de l’Union européenne après l’élargissement de 2004 », *L’Espace politique*, no 1. Consulté sur Internet, (http://espacepolitique. revues.org/index437.html) le 30 juillet 2009.

[8] HARE David, 2009, « Wall. A Monologue », *The New York Review of Books*, 30 avril , pp. 8-10.

[9] MLINAR Zdravko, 1992, « Introduction », dans Z. MLINAR (dir.), *Globalization and Territorial Identities,* Aldershot, Avebury ; MOREAU DESFARGES Philippe, 1993, *La mondialisation. Vers la fi n des frontières ?*, coll. Ramses, Paris, Ifri-Dunod.

[10] ALLEN John et Chris HAMNETT (dir.), 1995, *A Shrinking World ? Global Unevenness and Inequality,* Oxford, Oxford University Press ; BADIE Bertrand, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l’utilité sociale du respect*, Paris, Fayard ; MIYOSHI Masao, 1993, « A Borderless World ? From Colonialism to Transnationalism and the Decline of the Nation-State », *Critical Inquiry*, vol. 19, n° 4.

[11] *NEWMAN, D. 2006, « Borders and Bordering : Towards an Interdisciplinary Dialogue », European Journal of Social Theory, vol. 9, no. 2, (p.172-186).*

[12] VAN HOUTUM, H., 2005, « The Geopolitics of Borders and Boundaries », *Geopolitics,* vol. 10, no. 4, (p.672-679).

[13] ANDREAS, P., 2003, « Redrawing the Line : Borders and Security in the Twenty-First Century », *International Security,* vol. 28, no.2, p. 81.

[14] WALTZ Kenneth, 2000, « Structural Realism after the Cold War », *International Security* , vol. 25, n° 1, p. 30 ; BUZAN Barry et Eric HERRING, 1998, *The Arms Dynamic in World Politics* , Boulder, Lynne Rienner, 1998, p. 83.

[15] JERVIS Robert, 1976, *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, NJ, Princeton University Press.

[16] BOOTH Ken et Nicolas J. WHEELER, 2008, *The Security Dilemma. Fear, Cooperation and Trust in World Politics*, New York, Palgrave Macmillan.

[17] FALK Richard, 2002, « Revisiting Westphalia, Discovering Post-Westphalia », *The Journal of Ethics*, vol. 6, n° 4, pp. 311-352.

[18] KEOHANE Robert et Joseph NYE, 2001, *Power and Interdependence,* New York, Longman.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

[19] BADIE Bertrand et Marie-Claude SMOUTS, 1992, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques & Dalloz.

[20] BUZAN Barry, Ole WAEVER et Jaap de WILDE, 1998, *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, pp. 21-24.

[21] HOLLIS Martin et Steve SMITH, 1990, *Explaining and Understanding International Relations,* New York, Columbia University Press.

[22] ZEHFUSS Maja, 2002, *Constructivism in International Relations. The Politics of Reality,* Cambridge, Cambridge University Press.

[23] JONES Reece, 2009b « Geopolitical Boundary Narratives, the Global War on Terror, and Border Fencing in India », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 34, n° 3, p. 301.

[24] Ibidem.

[25] RITAINE Évelyne, 2009a, « La barrière et le *checkpoint.* Mise en politique de l'asymétrie », *Cultures & Conflits*, 73 (Frontières, marquages et disputes), pp. 13-33.

[26] HEYMAN Josiah, 2008, « Constructing a Virtual Wall. Race and Citizenship in US-Mexico Border Policing », *Journal of the Southwest*, vol. 50, n° 3, pp. 305-334.

[27] RITAINE Évelyne, 2010, « Politique contemporaine du mur. Enfermer dehors », *Différences* , 275, pp. 6-9.

[28] SCHNEIDER-SLIWA Rita, 2002, « Introduction : vers une région sans frontières ? », *Revue géographique de l'Est*, vol. 42, pp. 1 et 2.

[29] NEWMAN David, 2006, « The Lines that Continue to Separate Us. Borders in our Borderless World », *Progress in Human Geography*, 30, pp. 1-19.

[30] NEWMAN David, 2010, « The Renaissance of a Border that Never Died. The Green Line Between Israel and the West Bank », dans A. C. DIENER et J. HAGEN (dir.), *Borderlines and Borderlands – Political Oddities at the Edge of the Nation-State,* Lanham, Rowman & Littlefi Eld, pp. 87-106.

[31] CUTTITTA Paolo, 2008, « Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé », *Cultures & Conflits*, 68, hiver. Consulté sur Internet (www.conflits.org/index5593.html) le 27 juillet 2009.

[32] EVELYNE RITAINE, « Frontières, marquages et disputes », Cultures & Conflits, 73, hiver, pp. 15-33. (Consulter sur site internet : http://conftits.rewes.org/17500) le 08/07/2014.

[33] HARTMAN Ben, 2012, « PM : Security Fence to be Built Along Jordan Border », *The Jerusalem Post*, 1er janvier.

[34] KHRAICHE Dana, 2012, Israel to Build Wall along Blue Line. Reports, The Daily Star (Beyrouth), 3 janvier. Consulté sur Internet (www.dailystar.com.lb/News/Politics/2012/Jan-03/158708-israel-to-build-wall-along-blue-line-reports.ashx#ixzz1k1DKySJq) le 10 janvier 2012.

[35] THAINDIAN NEWS, 2010, « Fencing of India-Bangladesh Border in Progress, Says Chidambaram », *Thaindian News*, 1er novembre.

[36] FERRER-CALLARDO Xavier, 2008, « The Spanish-Moroccan Border Complex. Processes of Geopolitical, Functional and Symbolic Reordering », *Political Geography*, 27, pp. 301-321.

[37] SAADA Julien, 2010, « L'économie du Mur, un marché en pleine expansion », *Le Banquet*, 27, pp. 59-86.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

[38] JERUSALEM POST, 2011, « Greece. Wall to be Built Along Turkish Border », *Jerusalem Post* , 1er février ; HÜRRIYET DAILY NEWS, 2011, « Bulgaria Mulls Turkish Border Fence to Fight Foot-and-Mouth », *Hürriyet Daily News*, 19 janvier.

[39] WEBER Didier, 2008, « Ces murs qui divisent », *Le Point,* no 1843 Monde, 10 janvier, p. 48.

[40] RITAINE Évelyne, 2009a, « La barrière et le *checkpoint.* Mise en politique de l'asymétrie », *Cultures & Conflits*, 73 (Frontières, marquages et disputes), p. 160.

[41] BECK Ulrich, 2003, *La société du risque*. *Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, coll. Champs (édition originale 1986 ; traduit en 2001).

[42] EL MASLOUHI Abderrahim, 2009, « Murs et "reterritorialisation" des relations internationales postguerre froide », colloque « Les murs en relations internationales », Chaire Raoul-DANDURAND en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, avril, p. 6.

[43] BROWN Wendy, 2009, *Murs – Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique,* Paris, Les Prairies ordinaires.

[44] RITAINE Évelyne, 2009a, « La barrière et le *checkpoint.* Mise en politique de l'asymétrie », *Cultures & Conflits*, 73 (Frontières, marquages et disputes), p. 23.

[45] AUDOIN-ROUZEAU Ambroise, 2008, *La tentation des Murs. Étude sur la multiplication des barrières, murs et clôtures dans l'espace contemporain. Cisjordanie, Mexique, Corée* . Mémoire de relations internationales supérieures à l'IRIS, Paris, dactyl.

[46] FOUCHER Michel et Henri DORION, 2006, *Frontières – Images de vies entre les lignes* , Lyon, Glénat et Muséum, p. 100.

[47] SOUTOU Georges-Henri, 2009, « Frontières, marches et mouvances », *Géopolitique,* 104, p.22.

[48] FONTAINE Philippe, 2007, « Des frontières comme ligne de front. Une question d'intérieur et d'extérieur », *Cités*, vol. 31, n° 3, pp. 127-133.

[49] FOUCHER M., 2007, *L'obsession des frontières*, Paris : Editions Perrin, p. 86.

[50] BROWN W., 2009, *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique* , Paris : Les Prairies Ordinaires, p. 142.

[51] BUZAN Barry, Ole WEAVER et Jaap de WILDE, 1998, *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.

[52] FORTEAU Mathias, 2009, « Le statut des territoires sur lesquels se trouvent les murs », *les murs et le droit international,* colloque organisé par le CERDIN, Paris, janvier, p. 4.

[53] NOVOSSELOFF Alexandra et Franck NEISSE, 2007, *des murs entre les hommes* , Paris, La Documentation française, p. 16.

[54] REKACEWICZ Philippe, 2009, « Vers la sanctuarisation des pays riches. Un monde interdit », dans *Frontières,* migrants et réfugiés. Études cartographiques, cartographier le présent, décembre, p. 11. Consulté sur Internet : www.cartografareilpresente.org/article418.html) le 15 septembre 2010.

[55] CHAMOISEAU Patrick et Édouard GLISSANT, 2007, *quand les murs tombent*. *L'identité nationale hors-la-loi ?*, Paris, Galaade.

[56] GANSTER Paul et David E. LOREY, 2008, *The U.S.-Mexican Border into the Twenty-First Century,* Lanham, Rowman & Littlefi eld, pp. 175-187.

[57] FOUCHER Michel, 2009, « Le retour des frontières », *géopolitique,* Institut international de géopolitique, 104, p. 6..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

[58] FOUCHER Michel, 2007, *L'obsession des frontières*, Paris, Librairie académique Perrin.

[59] FOUCHER Michel, 2009, « Le retour des frontières », *géopolitique,* Institut international de géopolitique, 104, p. 6.

[60] COURAU, Christophe, 2004, « Ces murs qui ont divisé les hommes. L'histoire montre que toutes les murailles finissent par tomber », *Historia,* 693, pp. 12-16.

[61] RITAINE Évelyne, 2009b, « Des migrants face aux murs d'un monde-frontière », dans C. JAFFRELOT et C. LEQUESNE (dir.), *L'enjeu mondial. Les migrations*, Paris, Presses de Sciences Po et L'Express, p. 157.

[62] GUILLOT Fabien, 2009, *Les asymétries frontalières – Essai de géographie sociale et politique sur les pratiques sociales et les rapports sociaux*, Thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, p. 358.

[63] Il y a toutefois des discussions autour de la porosité inéluctable des murs (Staniland 2005-2006, pp. 31-34).

[64] BIGO Didier, 2008, « Éditorial. Circulation et archipels de l'exception », *Cultures & Conflits* , 68, hiver. Consulté sur Internet (www.conflits.org/index5173.html) le 27 juillet 2009.

[65] BENNAFLA Karine et Michel PERALDI, 2008, « Introduction. Frontières et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions », *Cultures & Conflits*, 72, hiver. Consulté sur Internet (www.conflits.org/index17383.html) le 27 juillet 2009.

[66] STERLING Brent L., 2009, *Do Good Fences Make Good Neighbors ?,* Washington, DC, Georgetown University Press, p. 328.

[67] RITAINE Évelyne, 2009b, « Des migrants face aux murs d'un monde-frontière », dans C. JAFFRELOT et C. LEQUESNE (dir.), *L'enjeu mondial. Les migrations*, Paris, Presses de Sciences Po et L'Express, p. 161.

[68] THE ECONOMIST, 2006, « Walls and Fences From Sea to Shining Sea », *The Economist* , 12 janvier. UN OCHA OPT, 2009, *Five Years after the International Court of Justice Advisory Opinion – A Summary of the Humanitarian Impact of the Barrier,* United Nations Office of the Coordination of Humanitarian Affairs – Occupied Palestian Territory, Jérusalem-Est.

[69] FOUCHER Michel, 2009, « Le retour des frontières », *géopolitique,* Institut international de géopolitique, 104, p. 3.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés